

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 janvier 2017

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, M. CANAUD Michel,
Mme GRONBORG Ann M. ROY Michel M.GAUDISSART Olivier Mme PAYRAT Jeannine
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARGUERIN Stéphane,
Mme PORCHER Odile (procuration à Mme PERROCHON-LEAL Annie)
M. MARIGAULT Franck
M. LE BERRE Laurent
Mme GOURY Catherine
Mme DA CRUZ-MANGEOT Sabine
M. DAENINCK Yvon

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal.

**3) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS
D'ENERGIES D'EURE ET LOIR, DE L'INDRE ET DE L'INDRE ET LOIRE POUR L'ACHAT DE
GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DES SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE
ENERGETIQUE**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Mévoisins, a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre (SDEI) et d'Indre-et-Loire (SIEIL), tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est le coordonnateur,

Considérant que le SDE 28, le SDEI et le SIEIL, en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Mévoisins, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Mévoisins sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Mévoisins au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Mévoisins dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de Mévoisins pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mévoisins, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur et le pilote départemental à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Mévoisins.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements qu'il compte inscrire au budget de l'année 2017 et pour les investissements de l'année 2016.

5) QUESTIONS DIVERSES


Monsieur le Maire a annoncé la constitution des membres du bureau de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H45

Pour extrait,

En mairie, le 23 janvier 2017

Le Maire,


Christian BELLANGER

